

**Fiche de Données de Sécurité**  
**DÉSINFECTANT POUR LES**  
**MAINS AVEC 70% D'ALCOOL**  
**SANS PARFUM**



**AERO-CHEM**

### 1. Identification

<b>Nom du produit</b>	DÉSINFECTANT POUR LES MAINS AVEC 70% D'ALCOOL SANS PARFUM
<b>Code du produit</b>	FLSANIH70FF118ML, FLSANIH70FF350ML, FLSANIH70FF500ML, FLSANIH70FF3.78L, FLSANIH70FF20L, FLSANIH70FF208L, FLSANIH70FF1000L
<b>Autres moyens d'identification</b>	70% ALCOHOL LIQUID HAND SANITIZER FRAGRANCE FREE.
<b>Usage recommandé et restriction d'utilisation</b>	Désinfectant pour les mains.
<b>Fabricant</b>	AERO-CHEM Inc. 5977, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC H9R 1C1 Canada  Informations générales : 1-888-592-5837  <a href="http://www.aerochem.ca">www.aerochem.ca</a> <a href="mailto:info@aerochem.ca">info@aerochem.ca</a>
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>	INFOTRAC® : 1-800-535-5053 Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24 heures/jour, 7 jours/semaine

### 2. Identification des dangers

<b>Résumé</b>	Liquide inflammable. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette.
---------------	---

#### SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012



Liquides inflammables (Catégorie 2)  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 2B)

#### DANGER

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

H320 : Provoque une irritation des yeux

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P240 : Mise à la terre ou liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 : Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.

P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P403+P235+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation

locale, régionale et nationale.

### 3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Alcool éthylique (Éthanol)	64-17-5	70 %

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime à l'air frais. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie cutanée</b>	Aucun premiers soins n'est nécessaire en usage normal. En cas d'un déversement accidentel, rincer à grande eau. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie oculaire</b>	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison.
<b>Autre</b>	Aucune information supplémentaire.
<b>Symptômes</b>	Peut causer des rougeurs, un larmoiement et une irritation des yeux.
<b>Note au médecin</b>	Aucune information supplémentaire.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Poudres chimiques sèches, brouillard d'eau, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Liquide et vapeurs très inflammables. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée.
<b>Équipements de protection spéciaux</b>	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
<b>Précautions spéciales pour les pompiers</b>	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. L'eau peut être inefficace pour éteindre un incendie, car les mélanges d'alcool et d'eau sont aussi inflammables. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	En cas d'un gros déversement, porter des gants de Nitrile ou de néoprène. Porter des lunettes anti-éclaboussures.
	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement.

<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	
<b>Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage</b>	Bien aérer l'endroit. Retirer les sources d'ignition. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) ou éponger avec une vadrouille et mettre dans un contenant de récupération approprié. Terminer le nettoyage en rinçant à l'eau la surface contaminée. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité</b>	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Mettre les contenants à la terre (ground) ou à la masse lors des transvasements de grande quantité (20 litres et plus). Utiliser dans un endroit bien aéré. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs. Porter un appareil de protection des yeux et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés et les laver avant de les réutiliser.
<b>Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles</b>	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Mettre les gros contenants à la terre ou à la masse. Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.
<b>Température de stockage</b>	<30° C (86° F)

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b>	Alcool éthylique : 3300 ppm.			
Alcool éthylique (Éthanol)	VECD VEMP (8h)	1000 ppm 1000 ppm	1880 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH , BC, ON RSST
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.			
<b>Mesures de protection individuelle</b>				
<b>Yeux</b>	En milieu de travail, porter des lunettes de protection avec écrans latéraux. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.			
<b>Mains</b>	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. En milieu de travail, porter des gants de Nitrile. Les gants jetables de Nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jeter les après usage unique.			
<b>Peau</b>	Porter des vêtements de travail conformément aux directives de votre employeur.			
<b>Voies respiratoires</b>	Aucun équipement de protection respiratoire n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas ou fermé et pour un maximum de 10 fois la limite d'exposition, porter un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques.			
<b>Pieds</b>	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.			

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique</b>	Liquide visqueux	<b>Inflammabilité</b>	Inflammable.
<b>Couleur</b>	Translucide	<b>Limite d'inflammabilité</b>	3.3 à 19%
<b>Odeur</b>	Légère odeur d'alcool	<b>Point d'éclair</b>	16 à 21 °C (60.8 à 69.8 °F) Tag coupe fermée
<b>Seuil olfactif</b>	N.Dis.	<b>Température d'auto-inflammation</b>	363 °C (685.4 °F)
<b>pH</b>	7	<b>Sensibilité aux charges électrostatiques</b>	Oui
<b>Point de fusion</b>	<0 °C (32 °F)	<b>Sensibilité aux chocs et/ou à la friction</b>	Non
<b>Point de congélation</b>	<0 °C (32 °F)	<b>Densité de vapeur</b>	>1 (Air = 1)
<b>Point d'ébullition</b>	78 à 79 °C (172.4 à 174.2 °F)	<b>Densité relative</b>	0.86 à 0.87 kg/L (Eau = 1)
<b>Solubilité</b>	Soluble dans l'eau.	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	N.Dis.
<b>Taux d'évaporation</b>	N.Dis.	<b>Température de décomposition</b>	N.Dis.
<b>Tension de vapeur</b>	<6kPa (45 mm Hg) @ 20 °C (68 °F)	<b>Viscosité</b>	N.Dis.
<b>% en poids de volatilité</b>	>99%	<b>Masse moléculaire</b>	S.O.
<b>COV (g/L)</b>	602 à 609 g/L	<b>% Volume volatile (COV)</b>	N.Dis.
<b>COV (lbs/gal)</b>	5.024 à 5.082 lb/gal	<b>% Poids volatile (COV)</b>	70%

N.Dis.: Non disponible    S.O.: Sans Objet    N.Det.: Non déterminé    N.Ét.: Non établi

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Aucune réactivité anticipée.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
<b>Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)</b>	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates).
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit de décomposition.

## 11. Données toxicologiques

<b>Mesures numériques de la toxicité</b>	Mélange Ingestion >2000 mg/kg Rat DL50 Inhalation >20 mg/l/4h Rat CL50 Peau >2000 mg/kg Lapin DL50 Alcool éthylique (Éthanol) Ingestion 7060 mg/kg Rat DL50 Inhalation 39 mg/l/4h Souris CL50 Peau 20000 mg/kg Lapin DL50
<b>Voies d'exposition probables</b>	Peau, yeux, inhalation, ingestion.
<b>Effets retardés, immédiats et chroniques</b>	<p><b>Voie oculaire</b> Peut causer des démangeaisons, des rougeurs et une irritation de la peau. L'éthanol (CAS no 64-17-5) est modérément irritant pour les yeux (Lapin; OCDE 405).</p> <p><b>Voie cutanée</b> Le contact prolongé et répété peut causer un assèchement de la peau. L'éthanol (CAS no 64-17-5) n'est pas un irritant de la peau (Lapin; OCDE 404).</p> <p><b>Voie respiratoire</b> En milieu de travail, le produit est rapidement absorbé par la voie respiratoire. Peut causer une légère irritation des voies respiratoires. L'exposition prolongée peut causer des maux de tête, de la somnolence et des nausées. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition.</p> <p><b>Voie orale</b> L'ingestion d'éthanol peut causer de l'euphorie, une sensation d'ébriété suivie d'une dépression du système nerveux central laquelle peut se manifester par des maux de tête, des nausées, des vertiges, de l'incoordination, des troubles d'élocution, de la confusion mentale et de la narcose.</p> <p><b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.</p> <p><b>Classification CIRC / NTP</b> Aucun ingrédient n'est répertorié.</p> <p><b>Cancérogénicité</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA. L'éthanol n'est pas classifié cancérogène pour les humains lorsqu'il n'est pas consommé dans une boisson alcoolisée.</p> <p><b>Mutagène</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.</p> <p><b>Toxicité sur la reproduction</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.</p> <p><b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b> Aucun organe cible n'a été répertorié.</p> <p><b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b> Aucun organe cible n'a été répertorié.</p>
<b>Effets d'interaction</b>	Aucune information disponible.
<b>Autres informations</b>	Aucune information supplémentaire.

## 12. Données écologiques

<b>Toxicité écologique</b>	<p>Poisson - Pimephales Promelas [eau mobile] CL50 13400 mg/L; 96 h (CAS no 64-17-5)</p> <p>Invertébré aquatique - Daphnia magna CE50 9268 mg/L; 48 h (CAS no 64-17-5)</p> <p>Plante aquatique - Algue, Chlorella vulgaris CE50 275 mg/L; 72 h (CAS no 64-17-5)</p>
----------------------------	---

<b>Persistence</b>	Non persistant dans l'environnement.
<b>Dégradabilité</b>	Le produit est un mélange dont les ingrédients sont facilement biodégradables (>60% en 28 jours).
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Le produit est un mélange dont les ingrédients ont un faible potentiel de bioaccumulation (Log K <sub>ow</sub> de <3 et/ou FBC <500).
<b>Mobilité dans le sol</b>	Le produit est un mélange dont certains ingrédients s'évaporent très facilement de la surface du sol. Les ingrédients ont une très grande mobilité dans le sol.
<b>Autres effets nocifs</b>	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

### 13. Données sur l'élimination

<b>Contenant</b> 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. Les solvants organiques non utilisés ou usés peuvent être retraités (recyclés) partout où il y a un programme de récupération. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
--	---

### 14. Informations relatives au transport

<b>Numéro ONU</b>	UN 1993
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (éthanol)
<b>Dangers environnementaux</b>	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule. Exemption disponible : LTD QTY selon le RTMD canadien - art. 1.17 - Mode de transport maritime applicable pour des envois domestique canadien. Limites quantitatives : applicable pour des récipients intérieurs contenant = 5 L chacun.
<b>TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada &amp; US DOT)</b>	
<b>Classe(s) relative(s) au transport</b>	 Classe 3
<b>Groupe d'emballage</b>	II
<b>Guide des mesures d'urgence 2016</b>	<u>127</u>
<b>IMO/IMDG - Transport Maritime International</b>	
<b>Classification</b>	UN 1993. LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (éthanol). Classe 3, GE II. Programmes d'urgence (FS-No) F-E, S-E
<b>IATA - Association Aérienne internationale de Transport</b>	
<b>Classification</b>	UN 1993. LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (éthanol). Classe 3, GE II.
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

## 15. Informations sur la réglementation

### CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Alcool éthylique (Éthanol)	64-17-5	X	X		X

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Alcool éthylique (Éthanol)	64-17-5	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

### Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

### Autres réglementations

<b>HMIS</b> 	<b>NFPA</b> 
--	--

## 16. Autres informations

<b>Date (AAAA-MM-JJ)</b>	AEROCHEM Inc. 2020-07-20
<b>Version</b>	03
<b>Autres informations</b>	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <a href="http://www.reptox.csst.qc.ca">http://www.reptox.csst.qc.ca</a></li> <li>- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <a href="https://haz-map.com/">https://haz-map.com/</a></li> <li>- NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, <a href="http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html">http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html</a></li> <li>- The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, <a href="https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/">https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/</a></li> </ul> <p>DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ : 2020-04-16.</p>

DATE DE LA DEUXIÈME VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ :  
CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 03 :  
sections 1 et 9.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
AIHA: American Industrial Hygiene Association  
HMIS: Hazardous Materials Identification System  
NFPA: National Fire Protection Association  
OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)  
NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health  
NTP: National Toxicology Program  
RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)  
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer  
DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé  
SGH: Système général harmonisé  
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail  
VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)  
VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

TM/MD

Produit par



Une vision globale de la  
prévention!

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.

